

13-03-2017

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 13 MARS 2017 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Audrey Boisjoly
Marcel Dubeau

Françoise Geoffroy
Pierre Lépicier

Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.
La conseillère Maryse Gouger est absente.

098-2017

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 1^{er}, 7, 13 et 22 février 2017;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Dépôt du rapport annuel du trésorier sur les dépenses électorales 2016;
6. Signature de la lettre d'entente n° 3 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4446;
7. Achat de mobilier pour la mairie;
8. Société canadienne du cancer – Décréter avril Mois de la jonquille;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. Avis d'annulation du contrat avec Le Réseau Mobilité Plus pour la location de téléavertisseurs alphanumériques;
10. Contrat avec SURVI-mobile - Réception des appels d'urgence;

VOIRIE

11. Partie du rang Sainte-Marie à municipaliser;
12. Demande d'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Travaux dans les emprises de route;
13. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 322-2016 sur la réfection du chemin de la Ligne-Frédéric et la construction d'une nouvelle rue;
14. Travaux de bordures, pavage et éclairage sur la rue Plouffe et une section de la rue Bissonnette - Résultat d'ouverture des soumissions n° TP-IN07.12-2017 : entrepreneur;

HYGIÈNE DU MILIEU

15. Participation au projet pilote 2017 du Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM) - Implantation du tri des matières recyclables et organiques dans les écoles primaires;
16. Protocole d'entente pour l'année 2017 à renouveler avec la compagnie L'Eau-Thentique Transport inc.;

URBANISME

17. Cotisations 2017-2018 à l'Ordre des urbanistes du Québec (2 x 585,38 \$ avant taxes);
18. Adoption du Règlement n° 341-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;
19. Adoption du 1^{er} projet de règl. n° 343-2017 visant à ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations dans la zone H-144 du Règlement de zonage n° 390-97 Village;
20. Adoption du 1^{er} projet de règl. n° 345-2017 modifiant le Règlement de zonage n° 574-96 concernant des usages potentiellement polluants situés dans les aires bactériologique et virologique des sources d'approvisionnement en eau potable de la municipalité;
21. Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 574-96 concernant des usages potentiellement polluants situés dans les aires bactériologique et virologique des sources d'approvisionnement en eau potable de la municipalité;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 098-2017COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

22. Avis de motion – Règlement établissant les règles relatives au fonctionnement de la bibliothèque de même que les conditions d'utilisation par le public des services qu'elle offre;
23. Embauche de M^{me} Josée Robitaille à titre de préposée à la bibliothèque;
24. Avis de motion – Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 069 709 \$ pour le projet d'agrandissement du centre Pierre-Dalcourt;
25. Demande de St-Félix Cœurs Solidaires – Paiement de location de salle, brunch-bénéfice du 26 mars;
26. Demande d'aide financière, élèves du programme POM – Activité familiale du 10 juin 2017;
27. Demande d'autorisation de passage du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie (vendredi, le 16 juin 2017);
28. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**099-2017**

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 1^{er}, 7, 13 et 22 février 2017 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**100-2017**

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 612 842,15 \$ (chèques n^{os} 25 867 à 25 996) et les salaires de 140 765,27 \$ du mois de février 2017 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

Point n° 5

Dépenses électorales 2016

L'article 513 du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités stipule que « Le trésorier doit, le cas échéant, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, déposer devant le conseil de la municipalité un rapport de ses activités prévues au présent chapitre pour l'exercice financier précédent. Il transmet ce rapport au directeur général des élections. »

Le rapport des dépenses électorales 2016 est ainsi déposé :

CANDIDAT ET DATE DE L'ÉLECTION : 18 décembre 2016				RAPPORT DES DÉPENSES ÉLECTORALES						
Nom de chaque candidat (Candidat indépendant autorisé ou parti)	Mairie/ District	Agent officiel/ Représentant et agent officiels	% de votes obtenus	Date de production	Limite de dépenses électorales	Dépenses effectuées	Dépenses autorisées	Montant remboursé	Date de remboursement	
Manon Ouimet	CIA	District 2	Manon Ouimet	47,67	10-01-2017	2204.40 \$	160.97 \$	160.97 \$	112.68 \$	19-01-2017

101-2017**Travaux publics****- Entente avec le SCFP**

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer l'entente n° 3 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4446, afin de modifier quelques articles concernant les horaires et les gardes du Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**102-2017****Mairie****- Achat de mobilier**

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu d'autoriser l'achat du mobilier suivant pour la mairie auprès d'Ameublement plans 3-D inc., selon la soumission suivante :

Qté	Description	Prix	Montant
4	Fauteuil visiteur assise 19" noir dossier filet.	115 \$	460,00 \$
2	Fauteuil Rouillard TU7431 Bleu pacific réception	723 \$	1 446,00 \$
			1 906,00 \$

➤ Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

103-2017**Société canadienne cancer****- Avril, Mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QU' en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 103-2017

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir, et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

- de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

104-2017

Sécurité publique
- Téléavertisseurs
- Fin de l'entente

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'aviser Le Réseau Mobilité Plus que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois met fin à l'entente de location de téléavertisseurs alphanumériques le 1^{er} juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

105-2017

Sécurité publique
- SURVI-mobile

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer une entente avec la CAUCA afin de permettre la mise en fonction de l'application SURVI-mobile sur ordinateurs et cellulaires, au coût approximatif de 315 \$/mois taxes incluses, qui sera utilisée par toute la brigade. Cette application permet aux intervenants de voir, dès la réception de l'appel d'urgence, entre autres :

- le type d'intervention, l'adresse et la municipalité de l'intervention;
- le nom du demandeur avec son numéro de téléphone;
- le secteur et le sous-secteur incendie associés à cette adresse (si connus);
- le niveau de risque correspondant;
- l'heure de l'appel.

Des applications en caserne pour les gestionnaires, des applications mobiles pour utilisateurs et autres fonctionnalités sont disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

106-2017

Rang Sainte-Marie
- Municipaliser une partie

CONSIDÉRANT QU' une partie du rang Sainte-Marie a été relocalisée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la municipalisation de la nouvelle partie du rang Sainte-Marie montrée ci-dessous;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 106-2017



EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

- de permettre la circulation sur cette partie du rang Sainte-Marie donnant sur la route 131;
- d'autoriser le directeur du Service de travaux publics à installer la signalisation et l'équipement requis à cet effet;
- d'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de cette modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

107-2017

Demande autorisation MTMDET

- Travaux emprises de route

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie lorsqu'elle aura à intervenir en 2017 sur le réseau routier du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, pour des travaux dont les coûts de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

108-2017

Avis de motion

- Règl. modif. l'article 8

du Règlement n° 322-2016

- Répartition coût rempl.

conduite aqueduc de 6 immeubles

Monsieur le conseiller Pierre Lépicier donne avis de motion de la présentation d'un règlement ayant pour objet de modifier l'article 8 du Règlement d'emprunt n° 322-2016 afin de répartir le coût de remplacement de la conduite d'aqueduc desservant six (6) immeubles.

109-2017

Travaux de pavage, bordures

et éclairage pour la

rue Plouffe et une section de

la rue Bissonnette

- Entrepreneur :

Ouverture des soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 14 février 2017 et dans le journal l'Action, édition du 15 février 2017, pour des travaux de pavage, bordures et éclairage sur la rue Plouffe et une section de la rue Bissonnette (cahier de charges n° TP-IN07.12-2017);

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes le 9 mars 2017 à 11 h, à la mairie, par M. René Charbonneau, directeur général / secrétaire-trésorier, en présence de M. Benjamin Rouette de la firme Beaudoin Hurens inc., M. Alain Ducharme et M^{me} Annie Pellerin de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

ENTREPRENEURS	MONTANT DE LA SOUMISSION (taxes incluses)
1. Généreux Construction inc.	258 976,59 \$
2. Maskimo Construction inc.	315 371,83 \$
3. Sintra inc. (Région Lanaudière/Laurentides)	319 271,21 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse de Généreux Construction inc. pour des travaux de pavage, bordures et éclairage sur la rue Plouffe et une section de la rue Bissonnette, au montant de 258 976,59 \$ taxes incluses, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-IN07.12-2017, et ce, sur recommandation de M. Benjamin Rouette, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

110-2017

Projet pilote FPEM 2017
- Intérêt implantation de collectes matières recyclables et organiques dans écoles

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté, en 2016, le nouveau Règlement n° 167-2015 sur l'utilisation du Fonds de protection de l'environnement matawinien - FPEM (résolution CM-350-2016);

CONSIDÉRANT la résolution CM-015-2017 du Conseil de la MRC de Matawinie qui autorise la mise en œuvre du projet pilote d'implantation de la collecte des matières recyclables et organiques dans les écoles primaires du territoire;

CONSIDÉRANT la valeur éducative du projet et ses impacts potentiels sur la performance municipale de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la confirmation écrite ci-jointe de l'école des Moulins à participer au projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à prendre contact avec son fournisseur de service de collecte des matières résiduelles afin d'assurer le bon fonctionnement du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à assurer un suivi auprès de l'école des Moulins pour assurer la pérennité du projet sur une période de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois :

- participe au projet pilote 2017 d'implantation de la collecte des matières recyclables et organiques du Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM);
- nomme M. Alain Ducharme comme responsable et répondant du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

111-2017

L'eau-thentique Transport
- Signature d'une entente

CONSIDÉRANT QU' en cas de pénurie d'eau potable, il convient de signer un protocole d'entente pour situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer une entente avec la compagnie L'eau-thentique Transport inc. pour le transport de l'eau et l'affectation des ressources permettant une mise en place rapide des équipements. Cette entente est d'une durée d'un an, renouvelable automatiquement, aux mêmes conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

112-2017

Urbanisme
- Ordre des urbanistes
du Québec – Cotisations

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu de payer la cotisation 2017-2018 de l'Ordre des urbanistes du Québec, au montant de 558,38 \$ avant taxes, plus 27,00 \$ pour l'Office des professions, pour M^{me} Marine Revol et M. Jeannoé Lamontagne, afin qu'ils demeurent inscrits au Tableau des membres de l'Ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

113-2017

Adoption Règl. n° 341-2017
sur rayon de protection
sources d'eau potable
- Hydrocarbures

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la résolution n° 093-2017 lors de la séance du conseil municipal du 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que le Règlement numéro 341-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité soit adopté, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

114-2017

Adoption du 1^{er} projet de
règlement n° 343-2017
- Ajouter dispositions sur
projets intégrés d'habitations

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du premier projet de règlement numéro 343-2017 visant à ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations dans la zone H-144 du Règlement de zonage numéro 390-97 Village;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le premier projet de Règlement numéro 343-2017 soit adopté.

➤ *Ce premier projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 343-2017.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

115-2017

Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 345-2017

- Usages polluants dans les aires bactériologique virologique sources eau potable

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du premier projet de règlement numéro 345-2017 modifiant le Règlement de zonage n° 574-96 concernant des usages potentiellement polluants situés dans les aires bactériologique et virologique des sources d’approvisionnement en eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu que le premier projet de Règlement n° 345-2017 soit adopté.

➤ *Ce premier projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 345-2017.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

116-2017

Avis de motion

Règlement n° 345-2017

- Usages polluants dans les aires bactériologique virologique sources eau potable

Monsieur le conseiller Marcel Dubeau donne avis de motion de la présentation d’un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 574-96 concernant des usages potentiellement polluants situés dans les aires bactériologique et virologique des sources d’approvisionnement en eau potable de la municipalité.

117-2017

Avis de motion

- Règlement sur le

fonctionnement de la biblio.

Madame la conseillère Françoise Geoffroy donne avis de motion de la présentation d’un règlement établissant les règles relatives au fonctionnement de la bibliothèque de même que les conditions d’utilisation par le public des services qu’elle offre.

118-2017

Bibliothèque

- Embauche de la préposée

CONSIDÉRANT la résolution 096-2017 autorisant le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à la parution d’une offre d’emploi pour un poste de préposé(e) à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Josée Robitaille possède les qualifications requises à l’accomplissement de cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d’embaucher M^{me} Josée Robitaille à titre de préposée à la bibliothèque à compter du 20 mars 2017, selon les conditions stipulées dans la convention collective en vigueur, et de la rémunérer à l’échelon 2 applicable à ce poste. Cette embauche est conditionnelle à ce qu’aucun employé syndiqué n’applique à ce poste dans le délai prescrit.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

119-2017

Avis de motion
- Règl. d'emprunt sur
le réaménagement et
l'agrandissement du
centre Pierre-Dalcourt

Monsieur le conseiller Sylvain Trudel donne avis de motion de la présentation d'un règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 069 709 \$ pour le projet de réaménagement et d'agrandissement du centre Pierre-Dalcourt.

120-2017

St-Félix Cœurs Solidaires
- Déjeuner-bénéfice
- Aide financière

Messieurs les conseillers Marcel Dubeau et Sylvain Trudel déclarent qu'ils sont susceptibles d'être en conflit d'intérêts sur cette question en raison du fait qu'ils sont membres de l'organisme Saint-Félix Cœurs Solidaires. Ils s'abstiennent donc de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT QUE le comité Saint-Félix Cœurs Solidaires organise, le dimanche 26 mars prochain, un déjeuner-bénéfice dans le cadre de sa levée de fonds annuelle pour le jumelage avec le village de Douban au Mali;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande au conseil municipal une aide financière pour défrayer le coût de location de la salle (salle principale) dans la bâtisse des Chevaliers de Colomb;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser une dépense de 300 \$ pour défrayer le coût de la location de la grande salle dans la bâtisse des Chevaliers de Colomb à l'occasion du déjeuner-bénéfice prévu le 26 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

121-2017

Journée familiale des
élèves du programme POM
- Aide financière

CONSIDÉRANT QUE les élèves du programme d'ouverture sur le monde de secondaire 3 de l'école secondaire de l'Érablière préparent une journée familiale, prévue le samedi 10 juin prochain, dans le but de venir en aide à la cause des enfants soldats;

CONSIDÉRANT QUE les élèves dudit programme demandent au conseil municipal une aide financière pour cette bonne cause, soit la réintégration des enfants soldats, pour la location des jeux gonflables et tout autre équipement nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'autoriser une dépense de 500 \$ pour aider à la préparation de cette journée familiale prévue le 10 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

122-2017
Le Grand défi
Pierre Lavoie
- Autorisation

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'autoriser le passage du Grand Défi Pierre Lavoie 2017 sur le territoire de Saint-Félix-de-Valois le vendredi 16 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

123-2017
Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu qu'à 20 h 59 la présente séance soit levée.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».